

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 824

présenté par

Mme Rabault, M. Vallaud, Mme Untermaier, Mme Karamanli, Mme Pires Beaune et les membres
du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 35, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les mesures favorisant une politique active de stockage de l'eau, afin de répondre aux objectifs définis au 5° de l'article L. 211-1 du code l'environnement, dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question de la gestion de l'eau est cruciale à la fois d'un point de vue environnemental et du point de vue de l'agriculture française. Elle est particulièrement cruciale dans certaines régions et a été mise en exergue par la construction de la retenue de Sivens.

Dès lors, disposer d'une vision claire sur la question du stockage de l'eau serait particulièrement utile afin d'avoir un débat éclairé.